

Conseil communal de Gimel
Séance du jeudi 25 juin 2009
à 20h00 au Foyer de la cantine

Présidence : M. François Félix, Président

Absents : Mme J. de Heller (exc.), MM. L. Durussel, F. Imhof (exc.), J.- Cl. Lecoultré, J.- M. Pasche (exc.), C. Renaud (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance

En raison du dépôt d'une motion, le Président propose une modification de l'ordre du jour et la création d'une rubrique 6b puisqu'elle est en relation avec le préavis no 3-2009 : « quel futur pour l'hôtel de l'Union ».

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 31 mars 2009
2. Communications du bureau
3. Comptes 2008
4. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2008
5. Adoption des comptes et décharge
- 6a. Rapport de la commission Préavis no 3-2009 : « Travaux d'entretien et de réfection de l'Hôtel de l'Union »
- 6b. Motion « Quel futur pour l'Hôtel de l'Union »
7. Préavis No 4-2009 : « Projet d'aménagement de la déchetterie »
8. Préavis No 5-2009 : « Extension du réseau communal du gaz »
9. Nomination de la commission de gestion
10. Renouvellement du bureau :
 - Nomination du Président
 - Nomination du Vice-Président
 - Nomination des scrutateurs
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 31 mars 2009

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 31 mars 2009

Il n'y a aucune observation, le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

- Le Président fait lecture d'un courrier du conseiller A. Croisier, adressé au Président du Conseil et à la Municipalité, reçu le 31 mars (trop tardivement dans la journée pour en rendre compte lors de la dernière séance) concernant le changement d'affectation de la parcelle 980 (la Piquette) en zone constructible.

N. Raymond amène les éléments additionnels suivants :

 - il a reçu une lettre se référant à une autre parcelle (737)
 - concernant la parcelle 980, il informe que la Municipalité (lui-même et Mme Ch. Dubugnon) a rencontré le conseiller A. Croisier. La parcelle est actuellement en zone mixte agricole / artisanale. Les études se poursuivent. Cette question est aux mains de la Municipalité, elle fera l'objet d'une mise à l'enquête, le Conseil sera sollicité le moment venu.
 - la Municipalité avait écrit au conseiller A. Croisier en vue d'une prise de contact pour une mise au point.
- Le Président souhaite ensuite la bienvenue à M. Armand Vonnez, nouveau secrétaire municipal adjoint
- Il remercie tous ceux qui ont officié à l'organisation des manifestations villageoises : Carnaval, soirée sur les médecines de proximité, inauguration du clocher, nettoyage du bois de la Rosière, concours d'athlétisme, rallye de l'Aubonne, soirée de chant.

- Il adresse ses félicitations aux pompiers ainsi qu'à l'équipe du tir pour leurs bonnes performances dans les compétitions auxquelles ils ont pris part.
- Il annonce l'organisation du Tir du Conseil pour le 16 septembre 2009, dès 18h00, une information écrite sera adressée aux conseillères et conseillers.
- Une étude intitulée « Impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes » a été adressée au bureau où elle peut être demandée si quelqu'un s'y intéresse.
- Suite à l'organisation de la présentation du projet du Closez à l'Orbannaz, il informe qu'il a suggéré à la Municipalité d'inviter personnellement les membres du Conseil lors de telles manifestations
- A la séance du 31 mars, lors de la présentation du rapport sur les travaux de réfection à la rte de Saubraz, Ph. Rezzonico était intervenu pour rappeler que si la Municipalité optait pour l'emprunt afin de financer les travaux, elle devait revenir devant la commission des finances. Le Président informe qu'une réunion aura lieu prochainement entre la commission des Finances et la Municipalité pour traiter cette question.
- A la fin de la séance, un apéritif est organisé, le Président remercie les commerçants et les paysannes vaudoises qui ont contribué à l'organisation de cette agape.

3. Comptes 2008

Le Président donne la parole au syndic N. Reymond pour la présentation du rapport. Ce rapport ayant été distribué aux membres avec la convocation, il en présente les grandes lignes.

Extraits

« (...)

Rapport de la Municipalité – Comptes 2008

« Cette année, le montant total des comptes de fonctionnement est supérieur de près de 1 million de francs par rapport à 2007 prouvant ainsi l'augmentation du volume des transactions et des activités. Les comptes bouclent avec un solde positif de Fr. 106'502.89 alors qu'un excédent de charges avait été budgétisé à Fr 453'244.52. Les rentrées d'impôt sont d'environ 20% supérieures aux prévisions. Le décompte final 2007 de la facture sociale, établi par l'Etat de Vaud, présentant un solde en notre faveur de Fr. 146'408.30 contribue également à cette embellie. L'année 2008 est marquée par la fin des travaux d'investissement débutés en 2007 (raccordement du quartier en Corbière au réseau communal des égouts, mise en conformité des ouvrages d'eau et la mise en route de la révision du P.G.A. communal et du P.P.A. Closez à l'Orbannaz) et par la mise en place du chantier de construction de la nouvelle salle de gym.

(...)

La marge d'autofinancement des comptes 2008 s'élève à fr. 1'024'997.37. »

N. Reymond amène quelques observations additionnelles :

Le résultat constitue une bonne surprise, les rentrées fiscales avaient été sous-estimées. Mais la conjoncture s'annonce plus difficile, il est possible que l'exercice 2009 soit encore supportable puisque les rentrées d'impôt seront basées sur l'année 2008 (avant impact de la crise), mais on peut s'attendre à un exercice 2010 plus difficile. Il reste confiant en l'avenir, quelques prémisses de reprise paraissant se faire sentir. La commune a été encouragée à entreprendre des travaux permettant de favoriser une relance économique.

4. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2008

Le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport :

Extraits

Rapport de la commission de gestion Exercice 2008

(...)

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2008 présente un excédent de revenus de Fr. 106'502.-

(...)

La dette communale au 31 décembre 2008 s'élève à Fr. 10'218'950.-, soit Fr. 6'323.60 par habitant (1616). Elle était de Fr. 10'550'072.- au 31 décembre 2007, soit Fr. 6'945.40 par habitant (1519). L'endettement moyen est en baisse de Fr. 621.80 par rapport à l'année passée suite à l'arrivée de 97 nouveaux habitants.

(...)

Finances

Pour l'année 2008, un bénéfice de Fr. 3'090'094.- a été réalisé dans ce dicastère.

Les charges sont de Fr. 1'728'470.- et sont supérieures d'environ 14% par rapport au budget (...)

Les intérêts sur les emprunts bancaires s'élèvent à Fr. 348'736.- alors qu'ils avaient été budgétisés à hauteur de Fr. 370'000 pour cette même année. Concrètement cela signifie que la commune paie chaque jour la somme de Fr. 955.- d'intérêts sur ses emprunts bancaires.

Il est à relever que comme l'année passée, les amortissements relatifs au génie civil et bâtiments sont conformes au budget.

(...)

Les revenus des placements augmentent de 18% par rapport à l'année 2007. Le rendement des actions de la Romande Energie et les divers placements de trésorerie ont permis d'augmenter encore les revenus de ce compte. La commission relève du rapport de la fiduciaire, que le montant des impôts impayés au 31.12.2008 est de Fr. 1'435'685, en augmentation de Fr. 404'340.- par rapport à 2007.

Domaines et bâtiments

Nous avons constaté que ce dicastère a permis de dégager un revenu de Fr. 106'908.-.

Forêts, domaines et pâturages

Le volume exploité est de 4'205 m3 pour un coût d'exploitation de Fr. 234'624.- et un revenu de Fr. 315'170.-. Par rapport à 2007, les coûts d'exploitation sont en hausse de 13.1%.

Bâtiments

(...)

Les bâtiments du patrimoine financier : le résultat du poste permet de dégager un excédent de recettes de Fr. 91'250.-

Travaux

Le montant des charges s'élève à Fr. 977'197.- (...)

Quant aux revenus, ils se montent à Fr. 435'519.- (...)

Ordures ménagères

Ce poste est déficitaire en raison des frais élevés d'élimination des déchets. Toutefois, avec le nouveau règlement communal sur le ramassage, les frais d'incinération des déchets urbains et encombrants ont été couverts par la taxe des déchets ménagers qui s'élevaient à Fr. 145.- pour un équivalent ménage pour 2008.

Instruction publique et cultes

(...)

La participation aux comptes de l'établissement scolaire de Gimel et environs se monte à Fr. 622'769.- soit une charge par élève pour notre commune de Fr. 2'910.-. Actuellement 214 élèves fréquentent l'établissement de Gimel.

(...)

Police

(...)

Il est à relever que la commune de Gimel a repris la gestion du contrôle des habitants de Saubraz. Cette dernière nous a reversé un montant de Fr. 3'785.-

Nous relevons une augmentation substantielle des charges dues en partie à l'accroissement des cours cantonaux pour les sapeurs-pompiers. L'ECA ne rembourse plus que Fr. 50.- par jour, la différence étant à la charge du SDIS Gimel-Région.

Sécurité sociale

(...)

Prévoyance sociale

Le montant de la facture sociale s'élève pour 2008 à Fr. 1'034'074.-, soit une augmentation de Fr. 205'772. par rapport à 2007. le bouclage des comptes de l'exercice 2008 s'est fait sur la base des acomptes de péréquation 2008. par contre, le décompte de la facture sociale 2007 qui représente un montant de Fr. 146'408.- apparaît dans les comptes 2008.

Services industriels

Le service des eaux dégage un revenu de Fr. 37'155.- comptabilisé dans le fonds de renouvellement du service des eaux. Une diminution de 23.185 par rapport à 2007.

Le service du gaz dégage un revenu de Fr. 51'529.-. Il est à relever que les abonnés sont en constante augmentation. La barre des 100 ménages raccordés a été franchie.

Observations et remarques

La commission de gestion a contrôlé l'application des préavis acceptés par le Conseil communal 2008 qui s'est montrée conforme. Certains sont en cours de réalisation.

Nous relevons que la marge d'autofinancement a pratiquement doublé par rapport à l'année précédente.

Toutefois, la commission encourage à la prudence car nous sommes au devant de grands investissements.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons contrôlé les comptes 2008 et constatons la bonne gestion de ces derniers.

Il serait agréable d'avoir une connexion internet lors des séances de la commission de gestion afin d'obtenir des renseignements rapidement.

Conclusion

(...)

La commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2008
2. d'adopter les comptes tels que présentés
3. d'en donner décharge à la boursière
4. d'en donner décharge à la Municipalité
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Ph. Rezzonico demande des éclaircissements sur la demande d'une connexion internet.

H. Messieux explique qu'elle doit permettre :

- de favoriser la communication (avec la bourse communale notamment) ;
- d'avoir accès à des informations lorsque les sujets sont plus techniques et qu'ils requièrent une documentation additionnelle (vocabulaire technique notamment).
- d'avoir accès aux documents (travaux du Conseil, rapports, PV, etc.) désormais mis en ligne.

L. Guignard pose trois questions sur les comptes 2008 :

- raisons de la diminution des rentrées de la location de la Cantine (de Chf 93'000 à Chf 61'000)
- éclaircissements sur les Fr. 35'000 de travaux de réfection du chemin à La Plagne
- raisons de la baisse du produit des eaux sur Longirod et St-George

N. Reymond, sur la 1^{ère} question, répond que l'armée a organisé moins de cours de répétition, ces revenus varient d'une année à l'autre en fonction de l'organisation de ces cours par l'armée, il faut compter env. Chf 20'000 par cours organisé.

Concernant le chemin de la Plagne : subventions reçues, fin du tronçon réalisé.

S. Judas, sur la 3^{ème} question, répond que la commune de St-George a entrepris des travaux permettant une meilleure gestion des débits d'eau, ce qui explique un niveau de consommation plus faible.

A. Bussard, sur le rapport de la Municipalité, relève que le total des amortissements et réserves mentionné en 1^{ère} page n'est pas juste.

Après vérification, N. Reymond confirme qu'effectivement, il y a erreur, le montant des amortissements et réserves se monte à Chf 833'135.98.

C. Correvon demande à quoi correspondent les amortissements complémentaires

N. Reymond répond qu'il s'agit d'amortissements additionnels qu'a permis le niveau de marge d'autofinancement après amortissements obligatoires.

G. Pittet relève que le montant des impôts impayés est important

N. Reymond répond que ce montant varie beaucoup d'une année à l'autre en fonction du délai de remise des déclarations par les contribuables. Il relève également qu'avec le nouveau système, l'Etat qui perçoit les impôts reverse rapidement (dans les 10 jours) le montant revenant aux communes. Le niveau des pertes réelles / contentieux reste relativement peu important.

N. Reymond revient sur la demande de connexion internet, il informe qu'une connexion sur le réseau est envisageable, mais précise qu'une connexion au réseau intranet de la commune n'est pas possible.

Le Président ajoute que l'équipement informatique à disposition des commissions est récent, il s'assurera qu'une connexion internet soit mise en place.

La parole n'est plus demandée.

5. Adoption des comptes et décharge

Le président relit les conclusions du rapport de la commission de gestion :

« La commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2008
2. d'adopter les comptes tels que présentés
3. d'en donner décharge à la boursière
4. d'en donner décharge à la Municipalité
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion »

Le Président soumet ces conclusions au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

N. Reymond remercie le Conseil pour la confiance qu'exprime ce vote et assure que les comptes de la commune continueront à être gérés avec la prudence qu'impose le contexte économique actuel.

6a. Rapport de la commission Préavis no 3-2009 : « Travaux d'entretien et de réfection de l'Hôtel de l'Union »

Le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport :

Extraits

Rapport de la Commission chargée du préavis No : 3-2009

Travaux d'entretien et de réfection de l'Hôtel de l'Union

(...)

Après l'étude du dossier, la commission confirme l'état de vétusté de l'ensemble du bâtiment et plus spécifiquement au niveau de la cuisine. L'urgence de la situation n'est pas remise en cause et la fermeture prématurée de l'établissement par la commission de salubrité publique, serait préjudiciable à la commune du point de vue social et financier.

La remise en conformité des locaux de la cuisine, avec la révision du monte-plat constitue la partie la plus importante du devis. Environ 60'000.- de matériel de la cuisine pourra être réutilisé lors d'une rénovation complète du bâtiment. Le rafraîchissement de certaines peintures, le cloisonnement partiel du 2^{ème} étage et de l'accès aux ombles, termine le préavis.

Le tout devrait permettre la conclusion d'un contrat avec un nouveau gérant.

La commission juge importante l'exécution des travaux mais souhaite que la municipalité commence en parallèle une étude sur le devenir du bâtiment de l'Hôtel de l'Union.

Au vu de ce qui précède, la commission, unanime, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux demandés*
- 2. d'accorder à la municipalité un crédit de Fr 180'000.- à prélever sur le compte 1001.21.*

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J. Debonneville rappelle qu'on parle de ce sujet depuis longtemps, il regrette qu'on ait dépensé beaucoup d'argent pour des rénovations partielles. Il rappelle qu'il y a quelques années, une commission avait été nommée pour assurer le suivi de ce sujet et exprime fermement le désir de voir les choses être faites en ordre une bonne fois pour toutes.

S. Judas répond qu'elle comprend très bien cette approche mais que la situation ne permet pas d'agir autrement. Si on n'entreprend pas ces travaux immédiatement, l'Hôtel de l'Union devra fermer. Les repreneurs potentiels qui ont visité ces lieux s'entendent autant sur l'état de vétusté que sur le potentiel d'exploitation qui existe ; ils attendent donc un signal de la part de la commune. Elle rappelle que M. Lou a exprimé son désir de remettre, mais sans résiliation du contrat, pas de changement possible. Le choix du repreneur tiendra davantage compte du projet que lors de la reprise par M. Lou. Elle ajoute que la situation est rendue plus difficile par le contexte économique, les banques étant plus restrictives dans l'octroi de prêts pour ce type d'activité.

La parole n'est plus demandée. Le président relit les conclusions du rapport :

« Au vu de ce qui précède, la commission, unanime, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux demandés*
- 2. d'accorder à la municipalité un crédit de Fr 180'000.- à prélever sur le compte 1001.21. »*

Le Président soumet ces conclusions au vote. Le rapport est accepté (23 pour, 16 contre, 4 abstentions)

6b. Motion « Quel avenir pour l'Hôtel de l'Union »

En préambule, le Président précise que la motion ne s'oppose nullement aux conclusions du rapport que le Conseil vient d'accepter. La motion porte sur le devenir à long terme de l'hôtel, alors que le préavis 03-2009 portait sur les besoins de réfection nécessaires à une exploitation acceptable dans l'immédiat.

Il donne ensuite lecture de la motion :

« Nous chargeons la Municipalité de Gimel d'établir une étude d'ici la fin de l'année pour nous donner les grands axes possibles sur la rénovation ou la réaffectation de l'Hôtel de l'Union, en tenant compte des aspects touristiques, des activités régionales et du bassin de population. Cette demande a pour but de valoriser la cohérence de la gestion et l'évolution du patrimoine communal ».

Les cosignataires sont : F. Imhof, G. Pittet, S. Varonier Mischler, J.- F. Jacot